REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE BRUSQUE

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2026

Début de la séance : 17 h

Mr Jean-François MAJOREL, Maire de BRUSQUE, ouvre la séance et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux proclamés et annonce l'ordre du jour.

Présents : MAJOREL Jean-François, PASTUREL Olivier, REYNAUD Gilbert, PINO Katia, QUATREHOMME rose, COT François, LEFEBVRE Maryline, RECAN Julie.

Absents excusés : COURTIAL Marie-Chantal, DRESSAYRE Christelle, ISSERT Franck

Procurations données : Mme COURTIAL à Mr COT

Mme DRESSAYRE à Mr PASTUREL

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- - Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2026
- Agrément à la cession de bail rural sur les biens communaux de Valazoubre-La Régagnerie.
- Abrogation et remplacement de la délibération DCM 20260320-07 du 20 mars 2026 indiquant par erreur le taux d'indemnité du maire à 24% au lieu de 22,62%.
- Abrogation et remplacement de la délibération DCM 20260320 du 20 mars 2026 en modifiant le point 15 « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€ » par la suppression de la mention » dans les cas définis par le conseil municipal »
- Etude des dossiers de subvention déposés par les associations de la commune.

- - Embauche d'un adjoint technique pour un emploi non-permanent.
- - Station service : remplacement du régisseur titulaire par la nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant.
- - Régie camping municipal : nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant.
- - Questions diverses.

Délibération du conseil municipal.

- Désignation du secrétaire de séance : RECAN Julie 10 pour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2026 10 pour

1 Agrément à la cession de bail rural sur les biens communaux de la Regagnerie-Valazoubre. Mr le maire explique que Mr MILHAU Julien prend la suite du bail de son père. 10 pour

2 Abrogation et remplacement de la délibération DCM 20260320-07 du 20 mars 2026 indiquant par erreur le taux d'indemnités du maire à 24% au lieu de 22,62%. 10 pour

3 Abrogation et remplacement de la délibération DCM 20260320-06 du 20 mars 2026 en modifiant le point 15 « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€ » par la suppression de la mention »dans les cas définis par le conseil municipal ». 10 pour

4 Etude des dossiers de subvention déposés par les associations de la commune :

-La Brusquoise : Mr IMBERT Patrick, président de le Brusquoise, propose de reverser 300€ de la subvention de 1500€ accordée au comité des fêtes. Donc 1200€ sont alloués à la Brusquoise. 10 pour

-Arts et tradition : subvention accordée 500€ 10 pour

-Comité des fêtes : subvention accordée : 1500€ (+ 300€ de la Brusquoise) = 1800€ 10 pour

-Chasse : 250€ 10 pour

-APPMA : 250€ 9 pour 1 abstention

- Harkis : 200€ 10 pour

-Pompiers de Camarés : 500€ 10 pour

- Maison pour tous : 1500€ 8 pour. Mmes PINO et QUATREHOMME, partie prenante sont sorties de la salle.

Mr le Maire précise que la municipalité soutiendra les associations en cas de nécessité, au-delà des subventions accordées annuellement.

5 Délibération concernant l'embauche d'un adjoint technique sur un emploi non-permanent.

Vu la surcharge de travail de l'employé communal et la difficulté de recruter localement, la municipalité propose l'embauche d'un employé pour une période de 3 mois et trouve judicieux l'embauche de Mr DI MARIA qui a fait acte de candidature.

Mr DI MARIA percevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut 367 (indice majoré 366) du grade de catégorie C.

Mr le maire répond à Mmes PINO , RECAN et QUATREHOMME qu'il veillerait à l'avenir à privilégier des candidatures locales.

10 pour

6 Station-service : remplacement du régisseur titulaire par un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant. Mr le maire ajourne cette délibération.

7 Régie camping municipal : nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur suppléant. Mr le Maire ajourne également cette délibération pour un complément d'information.

QUESTIONS DIVERSES :

Mr le Maire informe le conseil que la société VALOCIME, gérant le relais situé au lieu-dit serres de sials, se désengage. Après enquête, il s'avère que la commune n'est pas concernée, le relais est situé dans une parcelle privée, et une autre société a repris la gestion.

Concernant la réalisation de la clôture de l'entrepôt ROUQUETTE, Mme ROS-CHICO a signé le devis en 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clos la séance à 18h30.

Julie RECAN

Secrétaire de séance

J-F MAJOREL

Maire